



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DE SULLY



Val de Sully  
**Le mag**

**05**

Juin 2018

En bref  
+ de lecture  
Au conseil  
Le dossier : un budget structurant et solidaire  
Paroles aux communes  
Instant(s) de vie



Cette période de l'année, vous l'avez peut-être déjà remarqué dans vos bulletins municipaux, est consacrée au délicat exercice de communication budgétaire. Délicat parce que la comptabilité publique a ses spécificités et qu'en comprendre les termes et les mécanismes nécessite quelques efforts.

Pourtant, constituer puis voter le budget d'une collectivité, est réellement une étape structurante.

Certains n'y voient que des chiffres, il faut aller au-delà. Le budget, compile à lui seul, les projets de la collectivité pour l'année, les orientations des élus pour l'avenir tout en considérant la réalité du terrain.

C'est pourquoi pour ce budget nous avons souhaité poursuivre le développement des services sur l'ensemble du territoire pour permettre aux habitants d'y accéder largement. Nous maintenons également la solidarité aux communes pour que chacune d'elle, quelle que soit sa taille ou sa marge financière, bénéficie d'un soutien à l'investissement.

Bonne lecture !

- Nicole LEPELTIER -  
Présidente de la Communauté de communes  
du Val de Sully

Un petit tour sur le **marché de saison** pour déguster les produits frais et de saison et partager la passion des producteurs.

*Le 3<sup>e</sup> dimanche du mois de 9h à 12h,  
place du martroi à Saint Benoît sur Loire.*

La deuxième saison des **Bâches ouvertes**, proposée par *La Gare 126* et soutenue par la Communauté de communes, est lancée !

Une programmation éclectique (du cirque, de la musique, du théâtre), une participation au chapeau et un repas partagé. Prochaines dates à guetter sur facebook @lagare126.

Retour des **cinémas de plein air** !

Prévoyez couvertures, transats et pop corn, et venez (re)découvrir, à la tombée de la nuit, de grands succès du cinéma sur un écran de plus de 10 mètres. Au programme *Ma vie de Courgette, Marguerite, Le Troisième Homme* et *Moonrise Kingdom*. Entrée libre.

*Photo de couverture : le pentagliss au centre aquaforme à Dampierre en Burly.*



Lola – 10 ans

« Je suis contente que le cinéma ait rouvert ! »

Mme LECLERCO de Saint Aignan le Jaillard  
et ses 3 petits-enfants



" Ça fait quand même moins loin que d'aller à Aubigny sur Nère et en plus le film a plu à mes 3 petits-enfants.

Parfait pour passer un mercredi après-midi ! "



## Mars

- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
- Modification de la composition du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Val de Sully
- Convention de reversement de recettes suite au transfert de compétences
- Subvention au collège Geneviève de Gaulle Anthonioz des Bordes et à la SEGPA de Poilly lez Gien.
- Adhésion à l'ADIL 45

## Avril

- Arrêt et approbation des comptes de gestion du SPANC, de l'Office de Tourisme et du budget principal
- Adoption des comptes administratifs du SPANC, de l'Office de Tourisme et de la Communauté de communes
- Décision d'affectation des résultats du SPANC, de l'Office de Tourisme et du budget principal
- Fixation des taux de fiscalité
- Adoption des budgets SPANC, Office de Tourisme et du budget primitif
- Lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation du multi-accueil à Ouzouer sur Loire
- Fixation des tarifs du cinéma
- Approbation de l'opération de création d'une traversée de Loire sécurisée pour piétons et cycles en utilisant le pont SNCF entre Sully sur Loire et Saint Père sur Loire
- Bilan d'activités de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Motion de soutien à la déchetterie de Cerdon

## Mai

- Modification du règlement des fonds de concours
- Attribution subventions culturelles
- Conditions patrimoniales et financières de transferts des ZAE.



## Médiathèques + de lecture !

**Depuis le 1<sup>er</sup> mars les bibliothèques de Saint Père sur Loire, Sully sur Loire, Vannes sur Cosson, Neuvy en Sullias et Saint Florent le Jeune sont gérées par la Communauté de communes.**

**Très prochainement, elles seront rejointes par Viglain et Guilly puis toutes les autres bibliothèques du territoire.**

Si chacune des bibliothèques garde sa spécificité, toutes partageront des pratiques communes (informatisation, règles d'emprunt...) et une base documentaire.

Pour les usagers, le transfert des médiathèques à la Communauté de communes, c'est :

**+ de documents** : un catalogue élargi ! Plus de 70 000 documents (livres, CD, DVD, périodiques, partitions...) sont disponibles au prêt.

Et, vous ne le savez peut-être pas mais les bibliothécaires "dés-herbent" ! Régulièrement, les livres devenus caducs sont sortis des rayons pour faire place à de nouveaux ouvrages.

**+ d'animations** : pour les scolaires lors des accueils de classe et pour le tout public lors de spectacles (agenda disponible dans les médiathèques ou sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr)).

**+ de visages** : aux côtés des bénévoles que vous connaissez, les bibliothécaires du Val de Sully vous accueilleront. L'équipe est désormais constituée de 19 agents avec

chacun sa spécialité (science fiction, le numérique, la musique, etc.)

**+ de services** : réservez vos documents, consultez les coups de cœur des bibliothécaires ou renseignez-vous sur les animations sur le portail dédié (adresse en fin d'article). Grâce à la navette, vous pouvez faire venir l'ouvrage de votre choix dans la bibliothèque la plus proche et si vous êtes dans l'incapacité physique de vous déplacer, bénéficiez du

portage à domicile !

**+ de bibliothèques** : votre carte lecteur vous offre la possibilité d'emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau (horaires et adresses sur le portail) et gratuitement !

## Transmettre le plaisir de lire.

Le portail des médiathèques  
<http://mediatheques.valdesully.fr/>



A photograph of a desk cluttered with various items. In the background, a computer monitor displays a colorful interface. To the left, there are stacks of papers and folders in yellow and green. A white printer is positioned in the middle ground. In the foreground, several documents and forms are spread out. One document is titled 'EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE VIL de Solihull' and another is a 'DECLARATION DE CONFLIT D'INTERETS'. A blue spiral-bound notebook is also visible. The overall scene suggests a busy office environment.

# *Le dos*

## UN BUDGET ET SOLI

# ssier

## BUDGET STRUCTURANT DAIRE ■

Le budget, document de référence qui prévoit les recettes et autorise les dépenses est un outil de gestion indispensable à la collectivité.

### Pour le territoire

Ce budget traduit la volonté de poursuivre le maillage du territoire dans sa globalité par le développement des services et des équipements dans les zones jusque-là sous-dotées (déjà en cours, les accueils de loisirs ou les bibliothèques et, à venir, la police ou les interventions musicales en milieu scolaire).

Par ailleurs, une mise en valeur des attraits touristiques -véritable levier économique- sur la partie solognote du territoire a débuté.

### Avec les communes

La Communauté de communes prévoit un soutien aux investissements des communes sous forme de fonds de concours (34 dossiers traités en 2017).

Pour la plupart, cela concerne des travaux de mise aux normes accessibilité des bâtiments publics, d'aménagement de parking, de renforcement de défense incendie, des travaux de voirie, des travaux pour l'éclairage public...

En outre, une fois par an, les communes peuvent demander l'octroi d'une subvention de soutien aux fêtes communales (1 000 €).



**Acte juridique** qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses, **le budget est inscrit dans une chronologie précise et incontournable.**



**DOB** - Février 2018

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** consiste à présenter et à mettre au débat les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir. Visant à plus de transparence et d'informations, c'est une étape obligatoire pour les Communautés de communes comptant une ville de plus de 3 500 habitants.



**BP** - Avril 2018

Le **Budget Primitif** regroupe les prévisions comptables (à savoir les recettes et les dépenses) pour l'année à venir. Soumis au Conseil communautaire pour débat, il fait l'objet d'un vote des élus.



**DM** - en cours d'année

Les **Décisions Modificatives** interviennent quand un ajustement des prévisions est nécessaire. Elles sont soumises à débat puis au vote des élus.



**CA**

Le **Compte Administratif** clot l'année comptable. Il ne s'agit donc plus de prévisions mais de chiffres exacts soumis à validation des services de l'Etat.

Le budget recense, pour l'année entière, l'ensemble des recettes et l'ensemble des dépenses. Les chiffres doivent être évalués de façon sincère. Il est présenté en deux volets : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

## LE FONCTIONNEMENT : 27 074 914 €

2018 sera marquée par le déploiement des compétences sur l'ensemble du territoire (l'enfance-jeunesse, l'école de musique, le réseau des bibliothèques...). Ainsi, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est liée aux transferts des charges liées aux bâtiments et au personnel. En contrepartie, ces surcoûts seront compensés par une diminution des Attributions de Compensation versées annuellement aux communes dont le montant sera évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

100 €

*dépensés au quotidien c'est*

L'euro symbolique

Il sert à payer les indemnités des élus et les subventions accordées pour les manifestations locales.

1 €

Contribution au service des ordures ménagères versée au SICTOM (cf. recette page ci-contre)

11 €

Fonctionnement des services communautaires au quotidien école de musique, médiathèques, saison culturelle, mais aussi le centre aquaforme, la police, les accueils de loisirs, le multi-accueil, l'entretien des rivières...

24 €

Reversement à l'Etat et aux communes membres

La collectivité participe au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour équilibrer les ressources entre les territoires. Elle contribue également au redressement des finances publiques.

Elle participe en outre au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC) qui permet de diminuer les inégalités de ressources fiscales.

64 €  
dont  
41 € pour l'état et  
23 € pour les communes membres

sorties

# des projets !

semble des dépenses. La totalité des dépenses doit être couverte par les recettes  
x sections : le fonctionnement et l'investissement.

entrées

100 €

2 €

8 €

11 €

79 €

dont  
45€ de CET  
et 24 €  
d'IFER.

## de recettes proviennent de

Produits de services et loyers

Facturation à l'utilisateur d'une partie des services consommés : inscription à l'école de musique, à l'accueil de loisirs, billetterie...

### Dotations de l'Etat et subventions

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), est la plus importante contribution de l'État versée à la Communauté de communes.

### Redevance des ordures ménagères

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est due aux usagers du service. La Communauté de communes reverse cette somme au SICTOM, syndicat de collecte (cf. dépenses ci-contre).

### Fiscalité professionnelle

Etablissement public à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la Communauté de communes perçoit la totalité des impôts économiques créés ou transférés par la loi de finances de 2010 en remplacement de la suppression de la taxe professionnelle.

La **Contribution Economique Territoriale (CET)** est versée par les entreprises. Elle regroupe la Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutée.

Les entreprises en lien avec les réseaux (opérateurs téléphoniques, ferroviaires, d'énergies...) sont redevables de l'**Imposition forfaitaire de réseau (IFER)**. La **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** sont perçues par l'État qui en reverse une partie à la collectivité (respectivement 5 905 987 € et 195 000 €).

**A noter : pas de fiscalité des ménages et pour les entreprises, pas d'augmentation !**

## UNE ÉQUIPE MÉTHODIQUE !

La préparation du budget incombe à la Présidente. Elle est bien sûr épaulée dans cette tâche par le Vice Président aux finances, Philippe Thuillier, la commission finances \*, la Direction Générale et le service finances.

Différentes informations doivent être collectées et rassemblées dans un ensemble cohérent : les orientations définies par le Conseil communautaire, les informations émanant des services...

Les services de l'Etat apportent aussi leur concours (notamment la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) du ministère de l'Intérieur).

\* La commission finances est composée de

Philippe THUILLIER / Germigny des Prés  
Françoise LAMBERT / Bray-Saint Aignan  
Laurent PARREAU / Les Bordes  
Alexandra RIBEIRO / Les Bordes  
Philippe THIERRY / Dampierre en Burly  
Serge MERCADIE / Dampierre en Burly  
Madeleine FRANCHINA / Dampierre en Burly  
Christian COLAS / Isdes  
Gilles LEPELTIER / Lion en Sullias  
Sandrine CORNET / Neuvy en Sullias  
Sylvie IMBERT-QUEROY / Ouzouer sur Loire  
Fabienne ROLLION / Saint Benoît sur Loire  
Gilles BURGEVIN / Saint Benoît sur Loire  
Michelle PRUNEAU / Saint Florent le Jeune  
Jeannette LEVEILLE / Sully sur Loire  
André KUYPERS / Sully sur Loire  
Jacques CHERREAU / Sully sur Loire  
Claudine BODOT / Sully sur Loire  
Jean-Michel SEVILLE / Vannes sur Cosson  
René HODEAU / Viglain  
Jean-Pierre AUGER / Saint Aignan le Jaillard  
Gérard BOUDIER / Les Bordes  
Alain MOTTAIS / Cerdon

# L'INVESTISSEMENT : 9 211 017 €

Grâce aux subventions (Etat, Région, Département...), au reversement de la TVA et aux fonds propres, **la collectivité investit dans de nouveaux projets pour améliorer la qualité de vie des usagers sans emprunter.** Reprenons nos 100 €...

**100 € investit équivalent à**



Signalétique, Les Gabillons



En projet : + d'accueil pour les 0 - 3 ans

En projet : installation de **panneaux lumineux** sur tout le territoire.

Communication  
**5 €**

Développement économique en faveur des entreprises dans les **Zones Artisanales** (travaux d'amélioration). A Bray-Saint Aignan, étude relative à l'aménagement de la ZA. A Ouzouer sur Loire, construction d'un **chantier-école**.

Police  
**6,5 €**

Déploiement de la **vidéo protection**

Projet de **multi-accueil** : études et acquisition du terrain à Ouzouer sur Loire.

Action économique  
**8 €**

**Rencontres** avec et entre les acteurs économiques.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'**extension de la crèche** (30 berceaux supplémentaires) à Sully sur Loire.

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse  
**9,5 €**

Ensemble des **achats durables** (mobilier, véhicules, ordinateurs...) pour les équipements et services communautaires.

Autres

**14 €**

**Travaux** dans les équipements (le parking au siège à Bonnée par exemple).

**Fonds de concours** octroyés aux communes membres pour des travaux spécifiques comme la réhabilitation d'un bâtiment, la mise en accessibilité, l'amélioration des équipements communaux. (cf. page ci-contre)

Communes membres  
**25 €**

Patrimoine  
**32 €**

Centre d'interprétation (cf. ci-contre)



## Le centre d'interprétation

Situé place du Martroi à Saint Benoît sur Loire au sein du périmètre du Val de Loire patrimoine mondial, le Centre d'interprétation sera un équipement culturel et touristique dédié à l'histoire de l'abbaye et à l'architecture de son abbatale, chef d'œuvre roman attirant 50 000 à 70 000 visiteurs par an.

Grâce à un personnel et des partenaires qualifiés, il sera d'une part un lieu d'accueil touristique et d'autre part un lieu de médiation du patrimoine, reposant tant sur la découverte en autonomie (exposition permanente, expositions temporaires, publications) que sur l'interaction (visites guidées, ateliers, animations).

Il permettra spécifiquement de gérer l'accueil des groupes et de développer le public scolaire. Il sera par ailleurs relié à l'abbatale par un cheminement piéton sécurisé (200 mètres environ).

Actuellement situé rue Orléanaise, l'Office de Tourisme sera transféré au sein de ce nouvel équipement où l'accueil et la boutique seront mutualisés avec le Centre, ouvrant les visiteurs aux autres richesses du territoire.



Rez-de-chaussée, accueil et boutique



1<sup>er</sup> étage, l'exposition permanente



Vue directe sur l'abbatale.

## LES FONDS DE CONCOURS

Les fonds de concours ont été instaurés par la Communauté de communes pour **soutenir et accompagner les communes** du territoire dans leurs investissements.

16 communes ont sollicité la Communauté de communes qui a ainsi soutenu financièrement les travaux suivants :

- **enfouissement et réhabilitation des réseaux** (eau potable, électricité, éclairage public, assainissement, telecom) à Isdes, Lion en Sullias et Saint Aignan le Jaillard

- **sécurisation et accessibilité des lieux publics** (bâtiments, voirie) à Bonnée, Les Bordes, Bray-Saint Aignan, Guilly, Saint Benoît sur Loire et Sully sur Loire

- **mises aux normes** imposées par la réglementation à Bonnée et Sully sur Loire

- **économies d'énergie** sur l'éclairage public à Lion en Sullias

- **défense incendie** aux Bordes, à Isdes et Saint Benoît sur Loire

- **pistes cyclables et voies douces** à Bonnée et Dampierre en Burly

- **extension, création, réaménagement de bâtiments publics ou de lieux publics** aux Bordes, à Bray Saint Aignan, Dampierre en Burly, Germigny des Prés, Lion en Sullias, Neuvy en Sullias, Ouzouer sur Loire, Saint Benoît sur Loire, Viglain et Villemurlin

- **réhabilitation du patrimoine communal** (logement, salle des fêtes,...) à Saint Aignan le Jaillard, Saint Benoît sur Loire, Saint Florent le Jeune, Sully sur Loire et Villemurlin

- **aménagement de centre bourg** sur la base d'opérations d'aménagement d'ensemble à Saint Benoît sur Loire.

# Préparez la rentrée !

Ecole de musique, accueils de loisirs, ... calez tout dès à présent et partez l'esprit tranquille !

## Accueil du mercredi

A partir de septembre, la Communauté de communes élargit ses services aux familles. Dorénavant, six accueils sont ouverts le mercredi (journée ou demie journée), dont deux nouveautés : l'accueil de loisirs à Sully sur Loire et à Neuvy en Sullias, pour toutes les familles du territoire.

<b>Les Bordes</b>	7h30-18h30
<b>Dampierre en Burly</b>	7h30-18h30
<b>Neuwy en Sullias</b>	7h15-18h30
<b>Saint Benoît sur Loire</b>	7h30-18h30
<b>Sully sur Loire</b>	7h-18h15
<b>Villemurlin</b>	12-18h30 (école le matin)

Les horaires pourront être ajustés à la rentrée.

**Pratique !** Les fiches d'inscriptions sont disponibles sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr) / rubrique Enfance Jeunesse 3-11 ans (inscriptions au plus tard 1 mois avant ; dans la limite des places disponibles).

## Ecole de musique

Répartie sur 4 établissements (Bray-Saint Aignan, Ouzouer sur Loire, Saint Benoît sur Loire et Sully sur Loire), l'école de musique propose un enseignement complet et de qualité, de l'éveil musical à l'âge adulte.

Un large choix d'instruments et la possibilité de jouer en groupe !

Pour vous inscrire, il vous suffit de télécharger la fiche d'inscription sur le site [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr) et de la déposer au siège de la Communauté de communes (tarifs sur le site, une réduction dès le 2<sup>e</sup> inscrit au sein de la famille).

Vous avez besoin de plus d'informations ? Rendez-vous aux permanences du lundi 27 août au vendredi 31 août (sauf mercredi après-midi) à Bonnée (siège), mercredi 29 août à l'école de musique à Ouzouer sur Loire de 14h à 20h ou samedi 1<sup>er</sup> septembre à l'école de musique à Saint Benoît sur Loire le samedi de 10h00 à 12h00.

Reprise des cours : le 17 septembre.

## Opération Tranquillité Vacances

Un simple formulaire\* à transmettre à la police intercommunale et votre résidence\*\* est surveillée pendant votre absence !

Entrant dans les missions de service public des forces de l'ordre, le dispositif Tranquillité Vacances est gratuit.

\* Disponible sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr), à la Communauté de communes et dans les Mairies.

\*\* Actuellement limité à l'ancien territoire Val d'Or et Forêt, ce service sera étendu avec le déploiement de la police intercommunale au sud.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

DIMANCHE 26 AOÛT 2018

FOIRE AUX BESTIAUX ET À L'AGRICULTURE LOCALE

9H30 | 17H

PARC DU CHÂTEAU SULLY SUR LOIRE

GRATUIT

02 38 58 27 97

MARCHE - RESTAURATION - ANIMATIONS

# Parole aux communes.

A chaque numéro, la Communauté de communes donne la parole à une commune membre.

## ZOOM SUR DAMPIERRE EN BURLY

**Quand on parle de Dampierre, inévitablement on prononce le mot « centrale nucléaire ». Bien évidemment le village profite de l'implantation de ce site industriel** en passant en 40 ans de 600 habitants à 1450 et piscine, cinéma, salle de spectacle ne seraient pas là sans l'apport important de ce centre de production.

La vie n'a pas commencé il y a 40 ans !

Très vieux village, puisque les traces les plus anciennes remontent à 4 000 ans avant J.-C., Dampierre en Burly a été mis en valeur au cours de l'histoire par différents barons, marquis et autres propriétaires terriens. Les natifs du village et les curieux savent y découvrir en suivant les nombreux chemins de randonnée : pigeonniers, vieilles demeures, ruines de moulins ou de château et nombreuses croix relatant le passage de tel ou tel homme d'église.

Dampierre bénéficie, à l'entrée ouest du village, d'un décor remarquable avec les murailles du château qui se reflètent dans l'étang du bourg, étang très prisé des compétiteurs nationaux et internationaux qui louent les qualités piscicoles du lieu. Il fait partie d'une chaîne d'une dizaine de plans d'eau qui relient majestueusement la Loire et la forêt d'Orléans. Ces étangs protégeaient le village des éventuels assaillants sur ses façades ouest et nord.

Dampierre est une commune où la vie associative est fortement ancrée depuis des décennies, ce qui génère une implication au-delà du commun des habitants du village dans les nombreuses manifestations villageoises (kermesse, festival d'un soir, course cycliste, concours de pêche, vide grenier, 14 juillet, veillée de Noël, pique nique de l'été...) mais aussi pour le fleurissement et la mise en valeur du village.



Le commerce local s'y maintient plus ou moins facilement grâce à l'opiniâtreté des commerçants et au soutien de la municipalité.

Dampierre a su renouer avec son passé, son présent et son avenir en tissant un lien, bien serré, entre la tradition et la modernité. Une histoire à découvrir dans le très joli livre *Chemin faisant* montrant les lieux cachés de Dampierre (disponible en mairie au prix de 25 €).



Concert des professeurs  
de l'école de musique.



# Instant(s) de vie

EN VAL DE SULLY

Camp jeunes au domaine du Ciran.



Réouverture du cinéma.



Autour des jeux vidéo. Médiathèque.



Exposition Rock Vinyl Culture. EHPAD Sully.



Rencontre Business&Co.




Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée

Directrice de la publication : Nicole LEPELTIER ■ Responsable de la rédaction : Jean-Claude ASSELIN

Conception, réalisation & rédaction : service communication et la commission communication ■ Parution et dépôt légal : juin 2018

Imprimé par l'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■ ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).

Rejoignez-nous sur   
et participez aux prochains  
instants #ValdeSully